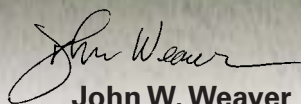


« À Abitibi-Consolidated, nous savons que la santé à long terme de nos forêts repose sur la durabilité des ressources naturelles dont nous avons la garde.

Nous sommes déterminés à protéger et à valoriser ces ressources, et nous nous sommes engagés à adresser les préoccupations de nos clients, de nos actionnaires, de nos employés et des collectivités où nous avons des installations.

Nous faisons évaluer et certifier nos pratiques forestières par des organismes indépendants afin de démontrer notre engagement à assurer la durabilité des forêts qui nous sont confiées. »



John W. Weaver

Président et chef de la direction

Notre engagement

Abitibi-Consolidated s'appuie sur ses réalisations à l'égard de la certification ISO 14001 pour aller maintenant vers l'implantation de standards objectifs d'aménagement forestier durable (AFD). Nous procédons à implanter la norme de l'Association canadienne de normalisation (CSA) dans nos installations au Canada et celle de la Sustainable Forestry Initiative (SFI) dans nos établissements aux États-Unis. De plus, nous participons activement à l'élaboration de la norme du Forest Stewardship Council (FSC), qui s'appliquera tout particulièrement à la forêt boréale canadienne. Toutes ces normes visent à atteindre les objectifs de l'AFD et prévoient des processus et des systèmes qui servent de compléments à notre travail dans le cadre de la norme ISO.

Toutes ces normes portent sur l'AFD et traitent d'enjeux importants pour les clients et les divers groupes intéressés, à savoir :

- ▲ la transparence et la responsabilisation
- ▲ des critères d'AFD définis
- ▲ des audits menés par des tiers
- ▲ des résultats vérifiables
- ▲ l'amélioration continue
- ▲ la consultation du public



Notre objectif

Abitibi-Consolidated cherche à démontrer à ses groupes intéressés qu'elle est résolue à progresser sur la voie de l'AFD. Pour nos clients, cet engagement revient à leur garantir que les produits de qualité supérieure qu'ils achètent proviennent de territoires forestiers gérés selon des normes internationalement reconnues et dans le respect de principes sociaux et environnementaux.

Afin de répondre aux besoins et aux attentes de nos groupes intéressés et de la société en général, nous avons décidé de jouer un rôle d'avant-garde dans le domaine de la certification forestière en établissant un échéancier de trois ans à l'intérieur duquel tous nos établissements en Amérique du Nord devront avoir obtenu une certification de l'AFD.

Autrement dit, toutes nos installations en Amérique du Nord seront certifiées en vertu d'une norme d'aménagement forestier durable d'ici à la fin de 2005.

Nos résultats

Abitibi-Consolidated a obtenu de bons résultats avec la phase 1 de son processus de certification. En novembre 2002, plus de 16 millions d'hectares, soit 85 % des terres qui nous sont confiées, étaient certifiées par un système de gestion environnementale et d'aménagement forestier durable. Cette réalisation nous donne la confiance de pouvoir relever le défi que représentent nos objectifs d'AFD.

Reconnaissance mutuelle

Abitibi-Consolidated exporte ses produits vers près de 100 pays. Nous sommes donc conscients de la nécessité de pouvoir apprécier et évaluer les différents systèmes de certification en vigueur dans le monde.

Nous continuons à souscrire à l'établissement d'un système international qui facilite les comparaisons et la reconnaissance mutuelle de nombreuses normes. Actuellement en cours de discussion en Amérique du Nord et au sein des organismes internationaux, le processus de reconnaissance a pour but d'établir clairement un système d'évaluation juste et ouvert et une équivalence entre les différents systèmes nationaux. Ce processus pourrait aussi permettre d'éviter l'imposition de barrières non tarifaires associées aux exigences de systèmes de certification spécifiques qui menacent actuellement le libre échange et le commerce loyal.

